

Ecrit par le 11 février 2026

Vaucluse : fermeture au public des services départementaux de l'État le jeudi 18, vendredi 19 et lundi 29 mai



La [préfecture de Vaucluse](#) et les sous-préfectures d'Apt et de Carpentras, ainsi que les services de l'État présents sur le site Chabran de la Préfecture seront fermés au public les jeudi 18, vendredi 19 et lundi 29 mai 2023 :

- le Secrétariat général commun départemental (SGCD) ;
- le Bureau de l'immigration et de l'asile ;
- la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ;
- l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ;
- l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) ;

Ecrit par le 11 février 2026

- le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ;
- l'Inspection de l'Éducation nationale (IEN) ;
- le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ;
- le Point Acar de Vaucluse ;
- le Délégué du Défenseur des droits ;

Seront fermés au public les jeudi 18, vendredi 19 et lundi 29 mai 2023.

Seront également fermés les jeudi 18, vendredi 19 et lundi 29 mai, les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Infos pratiques

Jeudi 18, vendredi 19 et lundi 29 mai 2023. 2 avenue de la Folie. Avignon. 04 88 17 80 40.

J.G

Vaucluse, ouverture de nouveaux postes de policiers nationaux



Près de 43 nouveaux postes de policiers nationaux seront ouverts dans le cadre du mouvement

Ecrit par le 11 février 2026

général dans le département de Vaucluse à compter de septembre prochain : 13 dans la circonscription de sécurité publique d'Avignon ; 20 dans la circonscription de sécurité publique de Carpentras et 10 dans la circonscription de Sécurité publique de Cavailon. Ces effectifs permettront notamment de renforcer la présence des policiers dans l'espace public et lutter fermement contre la délinquance.

Cette augmentation du nombre de policiers et gendarmes, voulue par le Président de la République Emmanuel Macron accompagnée par une évolution inédite des moyens matériels et par le développement des nouvelles technologies, permettra de renforcer davantage la sécurité des Français.

Ces créations de postes ont été rendues possibles via la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) portée par Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, qui porte la création de 8 500 postes de policiers et gendarmes dans le quinquennat, en complément des 10 000 postes créés dans le précédent.

Source : Préfecture de Vaucluse.

MH



Fusillade de Monclar : des renforts pour sécuriser le quartier

Ecrit par le 11 février 2026



Dès ce mercredi 12 avril au soir, une unité de forces mobiles sera déployée dans le quartier Monclar d'Avignon à la suite de la fusillade du week-end dernier qui a causé la mort d'un homme de 36 ans.

Le quartier Monclar a une nouvelle fois été meurtri ce dimanche soir, avec une fusillade qui s'est déclenchée sur trois lieux différents du quartier, en relation avec le trafic de stupéfiants et causant la mort d'un homme de 36 ans. Une enquête est en cours, sous l'autorité du parquet du tribunal judiciaire d'Avignon.

Face à cette hausse des violences, la préfecture a demandé et obtenu le déploiement d'une unité de forces mobiles dès ce mercredi 12 avril au soir. Cette unité viendra « renforcer les actions de la police nationale et de la police municipale pour prévenir et réagir à la survenue de ces méfaits ».

168 interpellations et plus de 25 000€ saisis

Depuis le 1^{er} janvier, 168 interpellations ont été effectuées, plus de 15kg de résine de cannabis, 5kg d'herbe de cannabis et 1,8kg de cocaïne ont été saisis. Toujours en lien avec le trafic de stupéfiants, plus de 25 000€, deux armes de guerre (type Kalachnikov) et 4 armes de poing de catégorie B ont également

Ecrit par le 11 février 2026

été saisis.

Violaine Demaret, préfète de Vaucluse, compte poursuivre ces actions en mobilisant « tous les moyens à sa disposition, en lien étroit avec Madame le Maire, pour lutter contre ces trafics ».

J.R.

Vaucluse : la limitation de la vente de carburants reconduite jusqu'à lundi



En raison des difficultés persistantes d'approvisionnement des stations-service en carburant, la préfète de Vaucluse a décidé de reconduire, sur l'ensemble du département de Vaucluse et jusqu'au lundi 23 mars inclus, les mesures suivantes :

[Lire également : Vaucluse - limitation de la vente de carburants](#)

Ecrit par le 11 février 2026

- La vente et l'achat de carburant (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes et à 120 litres pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- La vente et l'achat de carburant dans des récipients transportables manuellement restent interdits (notamment jerricanes et bidons).

Pour rappel, huit stations ont mis en place des files dédiées aux véhicules prioritaires.

[lire également : Essence, Total énergies Orange rejoint les stations-service proposant une file professionnels prioritaires](#)

Vaucluse : limitation de la vente de carburants

Ecrit par le 11 février 2026



Dès aujourd'hui, le lundi 20 mars, la vente de carburants est limitée en Vaucluse, et ce, jusqu'au jeudi 23 mars inclus. Les mouvements sociaux des derniers jours ont engendré une difficulté d'approvisionnement des stations-service du département. Bon nombre d'automobilistes n'ont pas pu faire le plein de carburant ce week-end.

Afin d'éviter que ce problème ne persiste, la préfecture a décidé de prendre un arrêté préfectoral 2023/03-20 qui prévoit que la vente et l'achat de carburants (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, et à 120 litres pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

Cette limitation ne concerne pas les véhicules des services publics et ceux des entreprises assurant une mission de service public. La vente et l'achat de carburants dans les récipients manuellement transportables (jerricans et bidons) sont interdits.

Mise en place de files dédiées aux véhicules prioritaires

Ecrit par le 11 février 2026

La préfète de Vaucluse a également décidé de mettre en place à compter de demain, mardi 21 mars, un dispositif permettant à sept stations-services préalablement identifiées de réserver des files dédiées aux véhicules des services prioritaires.

Ce dispositif de priorisation, basé sur un maillage territorial qui se veut le plus équilibré possible compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées, concerne les stations-service suivantes :

- Auchan Mistral 7 - Route de Marseille 84000 Avignon - 9H30 à 12H30
- Auchan Le Pontet - Route de Carpentras 84130 Le Ponter - 8H30 à 14H00
- Intermarché Cavaillon - 130 Allée Roch Pape 84300 Cavaillon - 8H30 à 20H00
- Total - 428 Boulevard Saint Roch 84240 La Tour d'Aigues - 8H à 11H00
- Leclerc Auzon Ventoux - Boulevard Alfred Naquet 84200 Carpentras - 9H30 à 12H30
- Leclerc - Route de Saint-Paul-Trois-Châteaux 84 500 Bollène - 9H30 à 12H30
- Intermarché de Sault - Route de Saint Trinit - 84 390 Sault - 9H30 à 12H30

V.A.

Le Vaucluse placé en vigilance sécheresse

Ecrit par le 11 février 2026



Bien que nous soyons très tôt dans la saison, la situation hydrologique en Vaucluse est d'ores et déjà préoccupante. La préfecture de Vaucluse anticipe l'évolution de la situation et place le département en vigilance sécheresse. Cette situation n'appelle aucune restriction des usages de l'eau pour le moment.

La préfète de Vaucluse vient de placer le département en vigilance sécheresse. En effet, la préfecture estime que la situation actuelle est « préoccupante » du fait du manque de pluie depuis le début de l'année et des prévisions météorologiques qui ne prévoient pas de pluies significatives.

La préfecture précise que cette vigilance n'appelle aucune restriction des usages de l'eau pour le moment. En revanche, elle rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun d'économiser sa consommation d'eau.

J.R.

Ecrit par le 11 février 2026

La préfecture de Vaucluse veut lutter contre les représentations genrées



A l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, la préfète de Vaucluse Violaine Demaret a rencontré les élèves du lycée professionnel Maria Casarès à Avignon, dont 70% des élèves sont des filles, aux côtés de Claudie François-Gallin, directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, et de Cécile Helle, maire d'Avignon.

Cette rencontre avait pour objectif de mettre en lumière l'importance de la mixité dans un cadre professionnel. « Dans votre vie d'adulte et dans votre vie de femme ou d'homme, vous avez le choix. » Tel était le message que voulaient porter les trois femmes, qui ont pu répondre aux questions des jeunes et ont pu présenter leurs missions et les responsabilités qu'elles doivent endosser dans leur profession.

Cette journée des droits des femmes a également été l'occasion pour la préfète de Vaucluse de réunir 18 personnalités du département qui incarnent cette société en marche vers l'égalité femme-homme : Dominique Santoni (présidente du conseil départemental de Vaucluse), Cécile Helle (maire d'Avignon), Bénédicte Martin (vice-présidente du conseil régional Sud PACA), Justine Renault (sous-préfète chargée

Ecrit par le 11 février 2026

de mission pour la politique de la ville), Claudie Claudio François-Gallin (DASEN), Anne Deligny (présidente du tribunal judiciaire de Carpentras), Florence Galtier (procureure du tribunal judiciaire d'Avignon), Hélène Mourges (procureure du tribunal judiciaire de Carpentras), Christine Maison (directrice de la DDETS), Valérie Coissieux (présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Georgia Lambertin (présidente de la chambre d'agriculture de Vaucluse), Sophie Vache (présidente de la FDSEA de Vaucluse), Audrey Piazza (présidente des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse), Nadia Esposito (présidente de l'association Femmes chefs d'entreprise), Chloé Tournier (directrice de la Garance, scène nationale de Cavaillon), Florence Gonfaloni (directrice de l'association Athom, qui promeut les loisirs sportifs et culturels pour les personnes en situation de handicap mental), Andrée Brunetti (journaliste à l'Echo du Mardi), ainsi qu'Élodie Goumet (déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité).

V.A.

Pollution aux particules fines en Vaucluse : la préfecture met en place des mesures d'urgence

Ecrit par le 11 février 2026



Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules, la préfecture de Vaucluse poursuit la mise en œuvre de mesures d'urgence pour la journée du 14 février.

Ainsi, en complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse met en œuvre les mesures d'urgence suivantes :

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ;
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles) ;
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ;
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...) ;

Ecrit par le 11 février 2026

- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts ;
- Suspension de la pratique de l'écoubage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ;
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Pour toute information complémentaire sur :

- *L'évolution du pic de pollution :* www.atmosud.org
- *Les recommandation sanitaires et comportementales :* www.ars.sante.fr

J.R.

Crise de l'énergie : « Nous sommes là pour protéger les entreprises de Vaucluse. »

Ecrit par le 11 février 2026



« Nous chassons en meute », tel pourrait être le slogan des services de l'Etat et Chambres consulaires vauclusiennes réunis exceptionnellement afin de présenter les dispositifs d'aides du gouvernement aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie :

« Avec l'augmentation du coût de l'énergie, le parc nucléaire partiellement en maintenance et le conflit en Ukraine, nous sommes là, tous ensemble, l'Etat, les Chambres consulaires, les Finances publiques, l'URSSAF pour tendre la main aux entreprises, quelle que soit leur taille » annonce d'emblée le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, [Christian Guyard](#).

Au cours d'une conférence de presse, entouré de [Michel Laffitte](#), directeur départemental des Finances publiques de Vaucluse et de quelques collaborateurs, de la présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Valérie Coissieux, de Gilbert Marcelli, président de la Chambre de commerce et d'industrie, Christian Guyard a ajouté « Nous sommes là pour protéger, les entreprises, petites et grandes, les artisans, les commerçants impactés par la flambée des coûts du gaz et de l'électricité ».

Le détail des dispositifs d'aides de l'Etat

Il déroule le détail du dispositif d'aides proposées en fonction des cas. « Pour les TPE (Toutes petites entreprises de moins de 10 salariés), dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2M€ et une puissance inférieure à 36kVA (kilos volts ampères), la hausse des factures d'électricité ne dépassera pas 15% dès février prochain. Cela s'applique aussi aux entreprises ayant signé un contrat de marché à

Ecrit par le 11 février 2026

280€/MWh. Deuxième catégorie : les TPE ayant une puissance de plus de 36kVA/an, dans ce cas l'amortisseur jouera son rôle et le plafond sera limité à 280€/MWh.

Pour les PME non éligibles au bouclier tarifaire, l'Etat prendra en charge 20% de la facture dès que le prix souscrit dépassera 180€/MWh. Enfin, pour les entreprises énergivores, électro-intensives un guichet d'aide est dédié depuis septembre dernier. Il est ouvert jusqu'31 décembre 2023, mais avant toute demande, il vaut mieux voir sur internet ce que donne la simulation (www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite). Les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un accompagnement individualisé sur leur espace professionnel (impots.gouv.fr).

Comment bénéficier des aides ?

Pour bénéficier de ces aides, il suffit de transmettre une attestation sur l'honneur de votre éligibilité auprès de votre fournisseur d'électricité. Attention : la demande doit être faite avant le 1er mars.

Le Directeur départemental des Finances publiques, Michel Laffitte a précisé que ses services feraient preuve de bienveillance et que le paiement des impôts et des charges feraient l'objet d'un possible report de 48 mois, mais pas la TVA ni le versement de prélèvement à la source.

Valérie Coissieux, au nom des artisans a rappelé que « ces aides sont uniques, elles n'existent qu'en France. Une cellule de téléphonie a été mise en œuvre par la Chambre des Métiers pour rassurer psychologiquement les patrons de pressings, les bouchers, les poissonniers qui ont été frappés de plein fouet par les augmentations insensées de fin 2022, sans parler de la flambée du prix de la farine, du beurre ou du carton d'emballage de gâteaux pour les boulangers-pâtissiers. Nous avons joint la moitié d'entre eux - soit 300 boulangers - nous avons fait le maximum pour les encourager à sortir la tête de l'eau, nous leur avons dit que l'URSSAF aussi serait à l'écoute avec indulgence ». Elle a rappelé les coordonnées de la « Cellule crise énergétique : assistance84@cmarpaca.



Ecrit par le 11 février 2026

Christian Guyard, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, et les chambres consulaires du département ont présenté les différents dispositifs d'aides aux entreprises vauclusiennes afin de faire face à la crise actuelle des prix de l'énergie.

Gilbert Marcelli, le patron de la Chambre de Commerce et d'Industrie a précisé que nous traversons crises après crise depuis des mois et des mois. Après les gilets jaunes et les manifestations chaque samedi dans les centres villes de Vaucluse qui obligaient les commerçants à baisser le rideau pour ne pas voir leurs vitrines voler en éclat, après le passage des manifestants, c'était la crise sanitaire, le confinement, la mise à l'écart des articles non essentiels. Il a poursuivi : « La psychologie, c'est bien jolie mais ça ne règle pas les factures. Nous, nous avons mis en service un Numéro Vert qui fonctionne (contrairement à ce que disait récemment le Président de la République), c'est le : 0 805 484 484. Trois personnes sont dédiées pour répondre au plus grand nombre. Nous nous sommes réunis en 'Interconsulaires' avec nos homologues de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, c'est justement pour faire un travail collectif au service des paysans, des patrons, des industriels, des commerçants. Nous sommes tous conscients que si nous n'obtenons pas de résultats concrets, il y aura des fermetures d'entreprises, des salariés au chômage, une aggravation de la précarité. »

Un millier de Vauclusiens déjà accompagnés

Frédéric Deroo, qui est conseiller départemental de sortie de crise de Vaucluse ajoute : « Ce comité existe depuis le Covid et il continue face à la crise que nous traversons. Avec des membres du Tribunal de Commerce, des experts comptables, d'anciens magistrats, des avocats bénévoles, des représentants de la Banque de France et de l'URSSAF, nous répondons au plus près des préoccupations de nos concitoyens, pour les soutenir, éviter les cessations d'activités. Derrière eux, il y a des collaborateurs, des familles, des êtres humains. Nous avons déjà accompagné un millier de vauclusiens ».

Le Directeur des Finances Publiques insiste : « Il est impératif, avant le 31 mars, de transmettre par internet votre attestation sur l'honneur à votre fournisseur d'électricité, (il suffit de cliquer sur 'PME' ou 'TPE') pour bénéficier du bouclier fiscal, de l'amortisseur d'électricité ou du guichet dédié. Toutes les entreprises seront aidées, au cas par cas. Chacun bénéficiera du meilleur tarif applicable selon son volume de consommation. Le délai de réponse variera. Pour les plus petits consommateurs ce sera dans quelques jours, pour les entreprises 'électro-intensives' qui devront joindre la dernière facture et un RIB (Relevé d'identité bancaire) quelques semaines seront nécessaires.

Chasser en meute

Christian Guyard, le représentant de l'Etat conclura : « Nous travaillons tous en équipe, nous orientons, nous conseillons, nous accompagnons les entreprises d'une même voix. Nous sommes pro-actifs, nous avons déjà soutenu un millier d'entrepreneurs. Nous sommes plus forts quand nous chassons en meute », métaphore que se plaisait à répéter le prédécesseur de la Préfète Violaine Démaret.

Contacts : Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 04 90 80 65 42

Direction des Finances Publiques : 04 90 27 56 03